



Groupe de travail Orientation – séance du 6 mai 2009  
**De l'orientation subie à l'orientation choisie  
organiser le continuum d'éducation et d'accompagnement  
au choix d'orientation**

## **1. Objectifs de la séance**

---

La séance est consacrée à la question de la construction du parcours d'orientation du jeune ; un parcours continu qui soit davantage fondé à la fois sur la stimulation de ses envies, la valorisation de ses compétences, la découverte des métiers et sur la mise en place d'un accompagnement personnalisé par les enseignants, les conseillers d'orientation, le réseau des services d'accueil, information orientation.

Cette séance doit permettre de dégager des options, des propositions qui alimenteront le Livre vert de la Commission plénière.

Le document de cadrage du groupe de travail Orientation a posé le débat dans les termes suivants :

2° Comment prolonger les initiatives déjà engagées ou annoncées par le ministère de l'Éducation nationale pour « dédramatiser » l'orientation et l'inscrire mieux dans le parcours des jeunes afin de les aider à construire leur projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle - en associant les parents, les enseignants et en s'appuyant sur les professionnels de l'orientation et le monde économique.

### **Axes de travail :**

- Favoriser l'éducation à l'orientation dans le temps scolaire, (par exemple, sous la forme de temps privilégiés de préparation à l'orientation et de découverte des métiers et des voies de formation dans l'emploi du temps des collégiens et lycéens ou sous la forme d'une expérimentation de « semaine de l'orientation » en milieu d'année scolaire comme l'a proposé le ministre de l'éducation nationale) ;
- Modalités de généralisation dans tous les collèges de l'offre de l'option facultative de découverte professionnelle trois heures (DP3), en évitant qu'elle ne soit réservée aux seuls élèves susceptibles de s'orienter vers la voie professionnelle et en favorisation la préparation pédagogique des activités de découverte, en lien avec les disciplines ; le lien avec la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations est à assurer dans ce cadre.
- Encourager les initiatives en faveur d'une meilleure implication des enseignants, notamment des professeurs principaux, dans le processus d'orientation : encouragement aux initiatives d'ouverture sur le monde économique, notamment au cours de la période de formation ; formation à la connaissance des filières de l'enseignement supérieur et aux métiers de l'entreprise ; encouragement aux formations à la conduite des entretiens personnalisés d'orientation en classes de 3<sup>ème</sup>, de 1<sup>ère</sup> et de terminales ;

- Faut-il pour mieux accompagner les élèves dans leur parcours diversifier le profil de recrutement des conseillers d'orientation ?
- Encourager les démarches d'insertion professionnelle dans les universités, la montée en charge des BAIP, la mutualisation des stages.

## **2. Organisation de la séance**

---

Trois interventions sont prévues pour cette séance :

- Mme Laura ORTUSI, Sous-directrice de l'orientation, de l'adaptation scolaire et des actions éducatives (DGESCO – MEN)
- Mme Isabelle BOURHIS, proviseur du lycée de l'Arche Guédon à Torcy (77)
- Mme Danielle POURTIER, Présidente de l'association des COP (ACOP France)

Trois grandes questions sont proposées pour cette séance :

- Comment développer l'éducation à l'orientation du collège à l'enseignement supérieur pour éviter l'orientation sans inspiration ou encore l'orientation guidée par les seuls résultats scolaires ? Avec quel outil pour en assurer le suivi et l'effectivité ?
- Quel sens donner à l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur projet d'orientation ? Avec quelle articulation entre établissements scolaires et services supports situés hors de l'établissement ? Avec quelle répartition des rôles entre les enseignants, les professionnels de l'orientation et les autres acteurs de la communauté éducative ?
- Comment associer davantage les entreprises et d'une manière générale le monde professionnel au parcours d'orientation et notamment à la connaissance des métiers (stages, journées de découvertes) ?

## **3. Eléments de contexte**

---

Le document de cadrage initial a repris certains des constats abondamment illustrés dans les rapports les plus récents et illustrés par des études. Pour synthétiser, les critiques récurrentes faites au dispositif d'orientation scolaire sont : une trop grande confusion entre orientation et affection scolaire, caractère trop limité de l'éducation au choix et absence de connaissance du sur le mode de l'entreprise, manque de dispositif continu d'accompagnement permettant aux élèves de maîtriser l'information, d'en faire la synthèse pour construire un projet, précocité des choix guidés par les seuls résultats scolaires, ignorants d'autres potentialités, et pas assez mûris.

Des initiatives ont été engagées à titre expérimental à partir de la rentrée 2008 : le parcours de découverte des métiers et des formations, intégrant un dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), des entretiens personnalisés réalisés par les professeurs principaux en classe de 3<sup>ème</sup>, de 1<sup>ère</sup> et de terminale LGT, et au première année et terminale dans les lycées professionnels. Ces initiatives doivent être généralisées en 2009.

Au cours des premières séances de travail, des interventions et contributions ont manifesté des attentes – convergentes - fortes à l'égard du système scolaire en termes :

- d'éducation à l'orientation, notamment sous la forme d'un travail avec les jeunes sur la connaissance et l'estime de soi, l'éveil de la curiosité ;

- de prise en compte et de valorisation des motivations, potentialités et compétences extra-scolaires ;
- d'accompagnement personnalisé pour aider les jeunes, tous les jeunes, à décrypter l'information, à formuler un projet d'orientation, et plus largement à développer la capacité d'autonomie qui leur permettent de faire des choix d'orientation immédiats mais aussi à apprendre à les reconsidérer, à en émettre de nouveaux pour faire face aux transitions voulues ou subies qu'ils rencontreront au cours de la vie professionnelle ;
- d'accompagnement adapté, pour des jeunes rencontrant davantage de difficultés, sociales ou liées à un handicap par exemple ;
- d'identification dans le temps scolaire de moments qui soient consacrés spécifiquement à l'information et à l'orientation des jeunes, associant et alternant, moments individuels et moments collectifs ;
- de développement des formules de stages en entreprises, au lycée notamment, et de découverte du monde du travail associant les parents d'élèves, le monde professionnel, des « pairs », les enseignants, conseillers d'orientation et chefs d'établissement ;
- de formation des enseignants au processus d'orientation et au monde de l'entreprise (formation initiale et continue) ;
- de diversification des profils des conseillers en charge de l'orientation.

#### **4. A partir de ces constats, de ces attentes, quelle ambition, quelles questions ?**

L'ambition serait de sortir de la logique d'orientation subie et dramatisée, en créant les conditions d'un processus d'orientation qui soit plus progressif et permette au jeune une découverte des métiers et des filières et de construire un projet d'orientation en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.

Pour y parvenir, quelques options méritent d'être posées et discutées par le groupe.

##### **I. - Comment développer l'éducation à l'orientation du collège à l'enseignement supérieur pour éviter l'orientation sans inspiration ou encore l'orientation guidée par les seuls résultats scolaires ? Avec quel outil pour en assurer le suivi et l'effectivité ?**

1/ Pour remédier au manque d'appétence, le renforcement de l'éducation à l'orientation paraît une solution consensuelle, dès lors qu'elle se développe bien sur ses trois dimensions, la connaissance de soi, la connaissance des métiers et la connaissance des filières des formations.

↳ Pour permettre à l'éducation à l'orientation de trouver toute sa place, une solution pourrait consister à donner une véritable visibilité pour l'orientation, au collège comme au lycée, en lui réservant un espace dédié dans l'emploi du temps scolaire et quantifié dans les VS (ventilations de services), ou sous forme de crédit-temps pour l'élève pour préparer son projet d'orientation (connaissance de soi et éveil des aspirations, mise en valeur des compétences, découverte des métiers pour valider des vœux d'orientation, accompagnement et entretien individuel).

↳ Pour susciter la découverte de soi, l'autonomie et l'esprit d'initiative, faut-il s'inspirer plus largement des outils utilisés pour les adultes de type bilans de compétences adaptés à la situation des jeunes ?

La découverte des métiers et du monde professionnel peut éviter des choix d'orientation sans inspiration ou fondés sur des préjugés. Dans ce contexte, la solution passe-t-elle :

↳ Par rendre obligatoire l'option de découverte professionnelle 3 h (DP3) ? Mais avec quelles conséquences pour les autres options « concurrentes » ?

↳ Par des dispositifs diversifiés permettant d'associer, au collège et au lycée, le monde professionnel (entreprises, salariés, branches) à la découverte des métiers, dans les établissements scolaires ou sous forme de stages en entreprises : développement de journées de l'entreprise et des dispositifs de présentation des métiers par des professionnels, associant des parents d'élèves, des anciens élèves ; création d'un stage en milieu professionnel obligatoire au lycée (en 2<sup>nde</sup>) et des découvertes du monde universitaire en 1<sup>ère</sup> ?

2/ Pour permettre au parcours d'orientation de s'inscrire dans la durée et d'être fondée sur une expérience concrète permettant de confirmer le choix, deux propositions sont avancées :

↳ La formulation des vœux des élèves pour leur poursuite d'études après la 3<sup>ème</sup> pourrait être avancée au 1<sup>er</sup> trimestre afin de donner à l'élève le temps et les moyens de vérifier l'orientation qu'il a choisie, notamment lorsque celle-ci s'inscrit dans la voie professionnelle.

Le collégien pourrait ainsi à travers les rencontres avec les professionnels, les forums auxquels il participerait et le stage s'assurer de son choix ou au contraire le modifier ; l'équipe éducative pourrait aussi dans ces conditions apporter les informations sur les risques résultant de « taux de pression » importants et contribuer à limiter les orientations subies et les absences d'affectation à la rentrée de 2<sup>nde</sup>, sources de décrochage.

↳ Introduire la continuité dans la construction du projet d'orientation et prendre en compte les choix des jeunes, lorsqu'ils sont raisonnables et fondés, que l'éducation au choix aura contribué à faire émerger en instituant depuis le collège jusqu'à l'emploi, un livret d'orientation ou étendre aux jeunes le principe du « passeport-orientation » qui déclinerait l'ensemble des actions mise en place pour l'organisation d'un parcours d'orientation et témoignerait dans la durée des potentialités du jeune, de ses goûts, des résultats des tests d'orientation, de la maturation de son projet d'orientation : entretien personnalisé ; rapport de stage, découverte de métiers ; relation école-entreprise ; organisation de l'accompagnement personnalisé.

Pour donner à ce « passeport-orientation » un sens, on pourrait envisager qu'il soit obligatoire et rendu « opposable » aux décisions d'affectation, c'est-à-dire qu'il doit être pris en compte par le conseil de classe.

↳ Si le groupe retient qu'il faut coordonner les dispositifs d'orientation au niveau régional, associant recteur-préfet-président du conseil régional, quelle responsabilité donne-t-on à cette gouvernance régionale pour fixer des objectifs et évaluer l'éducation à l'orientation ?

**II. – Quel sens donner à l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur projet d'orientation ? Avec quelle articulation entre établissements scolaires et services supports situés hors de l'établissement ? Avec quelle répartition des rôles entre les enseignants, les professionnels de l'orientation et les autres acteurs de la communauté éducative ?**

Au cours des travaux du groupe, le thème de l'accompagnement personnalisé à la construction du parcours d'orientation a été une thématique récurrente. Plusieurs options/questions sont posées :

↳ Comment concrétiser cet « accompagnement personnalisé » ; cela doit-il induire la désignation d'un référent en charge d'un suivi dans la durée de chaque jeune ? Cet accompagnement doit-il être apporté au sein de la structure scolaire, en dehors ou alors faut-il travailler sur un partage entre les deux, selon des modalités à préciser mais qui soient lisibles pour les jeunes ?

↳ Au sein de la structure scolaire, la mise en place de l'accompagnement des élèves pourrait elle reposer sur l'implication plus forte des enseignants, notamment des professeurs principaux qui exerceraient une partie de leur service sous la forme d'un temps « d'éducation aux choix » (entretien, aide, rencontre avec des professionnels) qui ne soit pas un temps de cours magistral

↳ Quelle articulation serait à construire entre le rôle accru des enseignants et celui des COP, ces derniers pouvant se recentrer sur les plus en difficulté, décrocheurs en particulier.

La mise en place d'un accompagnement personnalisé peut induire une formation renforcée des enseignants ; des propositions ont été avancées pour que les enseignants soient davantage formés au monde du travail, et au processus d'orientation, incluant un stage obligatoire dans le monde du travail ou en CFA avant titularisation).

↳ De même, plusieurs propositions portent sur la diversification des profils de recrutement des COP, fondés exclusivement sur la psychologie aujourd'hui alors que l'orientation est un processus dans lequel interagit à la fois psychologie, connaissance des métiers et des filières. Il est également avancé que les fonctions des CIO et des COP pâtissent d'un pilotage insuffisant et d'un manque d'objectifs d'activité explicites.

Ce sujet récurrent doit-il être ouvert ; qu'est-ce qui justifie qu'il ne le soit pas ? Des priorités différentes données au rôle des COP ou une articulation avec d'autres acteurs du conseil en orientation ?

↳ Si le groupe retient qu'il faut coordonner les dispositifs d'orientation au niveau régional, associant recteur-préfet-président du conseil régional, quelle responsabilité donne-t-on à cette gouvernance régionale pour fixer des objectifs et évaluer la mise en œuvre de l'accompagnement ?

### **III. - Comment associer davantage les entreprises et d'une manière générale le monde professionnel au parcours d'orientation et notamment à la connaissance des métiers (stages, journées de découvertes) ?**

Les organisations professionnelles et consulaires sont fortement sollicitées elles y répondent autant qu'il leur est possible, elles peuvent d'ailleurs être « pro actives » pour présenter au plus grand nombre d'élèves leur secteurs d'activités et la diversité des métiers qu'ils requièrent. De nombreux accords et conventions conclus aux différents niveaux géographiques démontrent la vitalité de ce processus.

La mobilisation des entreprises et plus largement des employeurs est plus délicate surtout lorsqu'ils doivent faire à des sollicitations multiples, désordonnées et de diverses natures, surtout lorsque leur petite taille fait que les personnes les représentant ne peuvent être que des responsables opérationnels voire le directeur ou le chef d'entreprise lui-même. C'est notamment le cas pour les stages.

Dans ce contexte, une coordination entre les établissements serait nécessaire avec une double finalité : mobiliser au mieux les employeurs et veiller à ce qu'aucun élève, qu'il s'agisse des formations alternées en lycée professionnel ou des collégiens de 3<sup>ème</sup> pour leur stage de découverte, ne soit laissé sur le bord de la route par manque de relations de sa famille.

↳ la relation Ecole-entreprise doit elle se penser au niveau de l'académie (n'est-elle pas trop vaste pour répondre au problème rencontré) ? Ne faudrait-il pas mieux viser une coordination au niveau du bassin ? Mais dans ce cas qui en est responsable ? Un chef d'établissement ou le directeur de CIO peut-il être chargé de coordonner pour tous les établissements de la zone, EPLE et privés sous contrat, les besoins, les calendriers et de mettre en place les procédures pour surmonter les difficultés ?

↳ La mise en place de stages de découverte des professions est demandée par certains au profit des lycéens de LGT. Les entreprises pourraient-elles faire face à cet afflux supplémentaire (il y a par exemple 510 000 élèves en 2<sup>nde</sup> GT, pour le public et le privé sous contrat) ? Quelles autres formules peuvent être utilisées, au-delà des visites de salons et de forums déjà pratiquées ? Dans quel cadre horaire ? En s'appuyant sur la semaine de l'orientation envisagée sous forme d'expérimentation par le ministre de l'EN ou dans le cadre du crédit-temps orientation dont pourrait bénéficier chaque élève ?

↳ Pour améliorer la relation Education-entreprises, faut-il que le monde économique et social soit systématiquement représenté dans les conseils d'administration des EPLE, comme cela a été fait pour les universités ?

↳ A côté des entreprises, quels autres acteurs impliqués dans le processus de découverte : les parents d'élèves, des jeunes diplômés, des jeunes retraités « actifs »

↳ Quels objectifs devraient être fixés par la gouvernance régionale préfet-recteur-président du conseil régional pour encourager les entreprises ou d'autres acteurs à participer à la découverte des métiers ? Comment la région responsable du développement économique peut elle apporter sa contribution ?